



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2019
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante et unième session

3-6 mars 2020

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
statistiques du commerce international
et des entreprises

Rapport conjoint du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce et de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2019/210 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport conjoint du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce et de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international. On trouvera à la section II du rapport une description des progrès réalisés par le Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce en ce qui concerne l'amélioration des statistiques sur les entreprises dans les domaines d'action suivants : mondialisation et dématérialisation ; bien-être et viabilité ; dynamique et démographie des entreprises et entrepreneuriat ; registres exhaustifs d'entreprises ; renforcement des capacités (en ne laissant personne de côté) concernant les registres d'entreprises. Cette section comporte aussi une description des activités menées par le Comité en matière de coordination, de communication et de création de bases de données mondiales.

On trouvera à la section III du rapport une présentation des travaux réalisés par l'Équipe spéciale interinstitutions dans les domaines suivants : élaboration d'un manuel sur la mesure du commerce numérique ; réduction des anomalies dans le commerce ; élaboration d'un ensemble de données mondiales sur le commerce des services par mode de fourniture ; coordination des activités de renforcement des capacités statistiques en matière de commerce ; mesure de l'activité économique des entreprises multinationales au niveau mondial. Des informations y sont également

* E/CN.3/2020/1.



fournies sur les progrès réalisés dans l'évaluation du mandat de l'Équipe spéciale interinstitutions, comme la Commission de statistique l'avait demandé en 2014.

La Commission de statistique est invitée à se prononcer sur l'avancement des travaux du Comité et à prendre note des activités de l'Équipe spéciale interinstitutions, notamment de la première version du manuel sur la mesure du commerce numérique.

Rapport conjoint du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce et de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international

I. Introduction

1. Dans sa décision 50/111, adoptée à sa cinquantième session en mars 2019, la Commission de statistique :

a) s'est félicitée du rapport conjoint du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises, du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce, et de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international, et a félicité toutes les parties des efforts qu'elles ont déployés pour faciliter l'organisation d'un débat commun sur les questions interdépendantes liées aux statistiques relatives aux entreprises et au commerce ;

b) a félicité le Groupe de Wiesbaden pour les progrès qu'il a réalisés sur un certain nombre de questions nouvelles, et appuyé son programme de travail ;

c) a confirmé le nom du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce, et approuvé les domaines d'action proposés de ses équipes spéciales sur : la mondialisation et la dématérialisation ; le bien-être et la viabilité ; la dynamique et la démographie des entreprises et l'entrepreneuriat ; les registres exhaustifs d'entreprises ; et le renforcement des capacités ;

d) a prié le Comité d'envisager d'apporter des modifications mineures à son mandat et à sa gouvernance, exposés à l'annexe I du rapport, et notamment de prévoir des mises à jour périodiques ;

e) a approuvé les directives des Nations Unies sur les registres statistiques des entreprises, encouragé les pays à les suivre lorsqu'ils créent et tiennent de tels registres, et demandé au Comité d'élaborer un programme de renforcement des capacités dans ce domaine ;

f) a prié le Comité de lui faire rapport, à sa cinquante et unième session, sur l'état d'avancement de ses travaux ;

g) a approuvé la classification internationale des mesures non tarifaires aux fins de la collecte de données dans tous les pays et de la communication de données internationalement comparables sur ces mesures ;

h) a pris note des activités de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international.

2. La section II du présent rapport comporte un récapitulatif des progrès réalisés par le Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce dans ses travaux ; ce récapitulatif a été établi sur la base des résultats de la deuxième réunion du Comité, tenue à New York en juin 2019, et des réunions des équipes spéciales organisées en 2019. On trouvera à la section III des renseignements actualisés sur les travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions et à la section IV les mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre.

II. Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce

3. Le Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce a tenu sa deuxième réunion à New York du 11 au 13 juin 2019. Au cours de la réunion, il a examiné les travaux réalisés dans les cinq domaines d'action et a donné des conseils sur les travaux futurs. L'un des résultats importants de la réunion a été la décision d'élaborer une vision stratégique portant sur l'avenir des statistiques relatives aux entreprises et au commerce qui serait souple et adaptée aux nouvelles questions qui se posent.

4. L'axe principal des travaux du Comité est sa vision stratégique concernant les statistiques sur les entreprises. Celle-ci consiste à élaborer des statistiques qui répondent aux nouveaux besoins des utilisateurs dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle sert à appuyer la mise en place d'un cadre d'action global constamment actualisé qui guidera l'élaboration de statistiques utiles et adaptées sur les entreprises et le commerce. Ce cadre doit être établi en partenariat avec les pays et les organismes du système statistique mondial afin de favoriser la cohérence et l'uniformité des statistiques et la prise en compte des demandes des utilisateurs.

5. La vision stratégique concernant les statistiques relatives aux entreprises et au commerce repose sur la pleine exploitation des registres statistiques des entreprises et sur des innovations visant à améliorer l'intégration des données au moyen d'un concept appelé « concept de l'épine dorsale ». Ce concept permettra de trouver de nouvelles méthodes d'organisation et de collecte des données et d'utiliser des technologies novatrices. L'utilisation des registres des entreprises favorise non seulement la diffusion d'informations plus fines, puisqu'ils s'apparentent à des recensements, mais aussi la mise en place de nouveaux systèmes de classification et la production d'indicateurs économiques clefs portant sur la productivité, la rentabilité et les nouveaux emplois. De plus, on trouve dans les registres des entreprises les informations sur l'hétérogénéité des entreprises qui sont demandées par les décideurs et les analystes. La vision stratégique permet également d'améliorer la communication, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté des statisticiens officiels des entreprises. Elle est axée sur les entreprises, en raison du rôle crucial que les statistiques relatives aux entreprises et au commerce jouent dans la prise de décision des entreprises et dans les activités de celles-ci, qu'il s'agisse de grandes entreprises ou d'entreprises familiales, de macrostatistiques ou de microstatistiques. La vision stratégique complète concernant les statistiques relatives aux entreprises et au commerce a été décrite dans un document de référence.

6. On trouvera ci-dessous une brève description des progrès réalisés dans les domaines d'action du Comité (section A), des principaux éléments du programme de renforcement des capacités concernant les registres statistiques des entreprises (section B) ainsi que des activités menées par le Comité en matière de coordination et de communication (section C) et de création de bases de données mondiales (section D).

A. Domaines d'action du Comité

7. Le programme de travail du Comité s'articule autour des cinq domaines d'action suivants : mondialisation et dématérialisation ; bien-être et viabilité ; dynamique et démographie des entreprises et entrepreneuriat ; registres exhaustifs d'entreprises ; renforcement des capacités (en ne laissant personne de côté) concernant les registres

statistiques des entreprises. Au cours de la dernière année, les équipes spéciales ont fait avancer leurs programmes de travail. Les progrès accomplis sont décrits ci-après.

Équipe spéciale chargée de la mondialisation et de la dématérialisation

8. L'équipe spéciale, dirigée par Statistique Canada, est chargée de mettre au point un ensemble d'indicateurs de base portant sur les facteurs de la mondialisation et de la dématérialisation ainsi que leur incidence sur les entreprises. Elle définit une politique et un cadre analytique concernant la mondialisation et la dématérialisation – qui reposeront sur des statistiques relatives aux entreprises et au commerce et sur des registres des entreprises – afin de mieux faire comprendre le rôle des entreprises (multinationales) dans l'économie mondiale et numérique. Ce domaine d'action couvre les axes prioritaires communs de la mise à jour du système de statistiques économiques concernant les questions relatives à la mesure des activités des entreprises multinationales. Pour cette composante des domaines d'action, une coopération étroite est recherchée avec les groupes de statistique qui entreprennent des recherches aux fins de la mise à jour du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 et de la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale. Une autre composante est axée sur les mécanismes mondiaux qui facilitent la mise en commun et le profilage des données (par exemple, avec la création de services chargés des grands groupes).

Équipe spéciale chargée du bien-être et de la viabilité

9. L'équipe spéciale, dirigée par le Bureau national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, met l'accent sur la mesure du travail décent et de l'emploi informel et sur les contributions des entreprises à la viabilité, comme préconisé dans le Programme 2030. Elle est chargée de mettre au point un ensemble d'indicateurs de base fournissant des informations sur la qualité des emplois et les contributions à la réalisation des objectifs de développement durable. En s'appuyant sur les pratiques des pays, elle élabore des directives internationales sur un ensemble d'indicateurs de base concernant les entreprises et des méthodes de collecte de données connexes. Elle travaille en étroite collaboration avec l'Organisation internationale du Travail et la CNUCED, qui sont membres de l'équipe.

Équipe spéciale chargée de la dynamique et de la démographie des entreprises et de l'entrepreneuriat

10. L'équipe spéciale, dirigée par l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI) du Mexique, est chargée d'élaborer un ensemble de statistiques et d'indicateurs de base internationaux sur la dynamique et la démographie des entreprises et l'entrepreneuriat. L'ensemble d'indicateurs répond aux nouveaux besoins liés à l'activité des entreprises et exploitera diverses sources de données, combinant les informations provenant des registres statistiques des entreprises, des enquêtes, des recensements et des données administratives. L'ensemble de statistiques et d'indicateurs sur les entreprises reposera sur une bonne compréhension de la politique et du cadre analytique concernant l'activité des entreprises. Les directives sur les indicateurs que l'équipe spéciale doit élaborer porteront sur la politique et le cadre analytique concernant la dynamique et la démographie des entreprises et l'entrepreneuriat, la liste des indicateurs de base et des indicateurs souhaitables ainsi que leurs métadonnées, et les méthodes de collecte et d'établissement des statistiques et des indicateurs.

Équipe spéciale chargée du renforcement des capacités (en ne laissant personne de côté) concernant les registres statistiques des entreprises

11. L'équipe spéciale, dirigée par le Bureau central palestinien de statistique, est chargée d'élaborer un modèle de maturité pour les étapes de la mise au point d'un registre statistique des entreprises qui permette d'évaluer à l'échelle mondiale le niveau d'utilisation des registres statistiques des entreprises dans les pays et d'établir des programmes novateurs de renforcement des capacités qui tiennent compte des différents degrés de maturité en ce qui concerne la gestion des données et l'environnement technologique et institutionnel. Elle réunit les organisations internationales et régionales qui exécutent des programmes d'assistance technique concernant les registres statistiques des entreprises, telles que la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et le Fonds monétaire international (FMI).

12. Le modèle de maturité est élaboré en collaboration avec l'équipe spéciale chargée des registres exhaustifs d'entreprises. Les deux équipes spéciales élaborent des directives relatives au modèle de maturité, dans lesquelles sont décrits les éléments suivants : applications du modèle de maturité ; dimensions de ce modèle et étapes de la mise au point de chaque dimension ; visualisation des degrés de maturité dans les pays ; liens entre le modèle de maturité et les directives relatives aux méthodes et technologies concernant les registres statistiques des entreprises. Le modèle de maturité sera fondamental pour les composantes du programme de renforcement des capacités concernant les registres statistiques des entreprises.

Équipe spéciale chargée des registres exhaustifs d'entreprises

13. L'équipe spéciale, dirigée par Statistics Netherlands, est chargée d'élaborer une vision stratégique novatrice en ce qui concerne les registres statistiques des entreprises. Traditionnellement, l'objectif premier de ces registres consiste à établir la base d'échantillonnage pour les unités statistiques et leurs caractéristiques à l'appui des enquêtes. La vision stratégique novatrice élargit cet objectif pour couvrir également le rôle joué par les registres statistiques des entreprises dans l'intégration des données, la fourniture de statistiques présentant un degré élevé de précision, la réduction du volume de travail que représente le traitement des réponses et la production de statistiques nationales et internationales par la mise en relation d'unités statistiques. De plus, s'appuyant sur l'expérience de l'Australie, l'équipe spéciale élabore une structure moderne pour les registres statistiques des entreprises qui repose sur le modèle de l'épine dorsale. Dans un modèle de ce type, les registres statistiques ne sont plus tenus dans des bases de données distinctes et structurées, mais plutôt dans un lac de données utilisant des techniques de rapprochement des données. Les registres des entreprises, tout comme d'autres registres statistiques, constitueront l'épine dorsale de l'infrastructure des registres statistiques qui permettra d'établir des liens avec les ensembles de données socioéconomiques et environnementales. Le nouveau modèle de l'épine dorsale, qui repose sur un identifiant mondial unique, favorisera également l'intégration horizontale des registres statistiques des entreprises (entre les pays) ainsi que l'intégration verticale aux niveaux national, régional et mondial (par exemple entre le répertoire EuroGroups et le registre mondial des groupes d'entreprises de l'Organisation des Nations Unies). L'équipe spéciale collabore avec l'équipe spéciale chargée du renforcement des capacités, qui élabore le modèle de maturité pour les registres statistiques des entreprises et les directives concernant le passage d'une étape à l'autre.

14. Il existe plusieurs questions communes à tous les domaines d'action du Comité qui sont de nature à la fois conceptuelle et opérationnelle. Le Bureau du Comité, composé des responsables des équipes spéciales, d'Eurostat, de l'Organisation de

coopération et de développement économiques (OCDE), de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et du Président du Comité, examine régulièrement les progrès faits par les équipes spéciales et les questions intersectorielles. Les activités de coordination du Bureau contribuent à assurer la cohérence et l'homogénéité des produits des équipes spéciales. De plus, les responsables des équipes spéciales échangent leurs rapports intermédiaires pour bénéficier des contributions des autres équipes spéciales.

B. Programme de formation et de renforcement des capacités concernant les registres statistiques des entreprises

15. Les registres statistiques des entreprises sont l'épine dorsale de l'infrastructure statistique de tout pays. L'existence d'un registre des entreprises bien développé facilite le rapprochement et l'intégration des données aux fins de la production de statistiques. Néanmoins, de nombreux pays ont du mal à élaborer et à tenir à jour des registres des entreprises, et il est donc prévu d'établir un programme international de formation et de renforcement des capacités. Le programme sera exécuté par l'équipe spéciale chargée du renforcement des capacités (en ne laissant personne de côté) concernant les registres statistiques des entreprises. Le modèle de maturité des registres statistiques des entreprises est au cœur du programme. Il permet de mesurer systématiquement le degré de maturité des registres statistiques des entreprises dans les pays et de déterminer quelles sont les mesures qui doivent être prises pour les améliorer.

16. Plusieurs organismes régionaux et internationaux aident les pays à renforcer les registres statistiques des entreprises. Il importe donc que le programme de formation et de renforcement des capacités concernant les registres statistiques des entreprises tire parti des outils informatiques et des supports de formation de chaque organisme. Ainsi, le programme sera exécuté dans le cadre d'une approche interinstitutions concertée et pourrait devenir un programme international de formation et de renforcement des capacités concernant les registres statistiques des entreprises qui tienne compte des différents degrés de maturité des registres.

17. Dans le cadre de l'élaboration du programme de formation et de renforcement des capacités, les outils informatiques et les documents d'orientation existants seront examinés et de nouveaux documents et outils seront élaborés, là où il existe des lacunes. Le programme mettra à profit des outils novateurs, tels que l'apprentissage en ligne, la formation mixte et la certification. Ce programme novateur offrira un bon rapport coût-efficacité et permettra de moduler le nombre de participants et d'assurer la formation continue des stagiaires.

18. Le programme de formation et de renforcement des capacités permettra d'aborder l'élaboration et la tenue à jour des registres des entreprises de manière globale. De nature multidimensionnelle, il couvrira des sujets tels que le cadre juridique régissant l'accès aux données administratives, la promotion d'un identifiant mondial unique, les solutions informatiques et la sensibilisation à la question des registres des entreprises de qualité.

C. Coordination et communication

19. Les activités de coordination visent à permettre aux divers groupes de statistique et organismes internationaux actifs dans le domaine des statistiques sur les entreprises (mise au point de méthodes, formation, renforcement des capacités et collecte de données) de travailler de manière cohérente et d'éviter les chevauchements.

20. Le Comité a passé systématiquement en revue la liste des groupes de statistique qui mènent leurs travaux sous les auspices de la Commission de statistique et des autres groupes qui relèvent d'autres organismes. Le Bureau du Comité est convenu qu'un mécanisme officiel de collaboration et de coordination pourrait être mis en place pour les groupes de statistique dont les activités sont étroitement liées aux domaines d'action du Comité et qu'il conviendrait d'autoriser des représentants de ces groupes à devenir membres du Bureau. En 2019, le Comité a pris contact avec le groupe directeur du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises pour lui proposer de devenir membre du Bureau. Le groupe directeur a accepté cette proposition et choisi Arturo Blancas (INEGI) pour représenter le Groupe de Wiesbaden au sein du Bureau. Ce dernier adressera des invitations à d'autres groupes concernés.

21. La communication est considérée comme un aspect important des travaux du Comité. Le mandat du Comité prévoit la tenue de consultations avec les utilisateurs sur la pertinence et l'adéquation aux besoins des statistiques sur les entreprises et le commerce. Le fait de tenir régulièrement des consultations avec des représentants des milieux universitaires, des entreprises et des organismes publics permet de mettre en commun les pratiques concernant l'utilisation des statistiques relatives aux entreprises et au commerce et de recenser les nouveaux domaines d'action, tels que la mondialisation, la dématérialisation, le bien-être, la viabilité et le Programme 2030.

22. Le Bureau est convenu qu'il faut créer une équipe spéciale chargée de la communication qui aurait pour tâche d'élaborer une stratégie de communication adaptée aux besoins des différents utilisateurs. Plusieurs moyens de communication, tels que la création d'un site Web et d'une base de connaissances spécifiques, la création d'un bulletin d'information et l'organisation d'un forum des utilisateurs, seront examinés dans le cadre de cette stratégie. La Division de statistique gèrera le site Web du Comité.

D. Développement des bases de données mondiales

23. Dans la décision 46/107 qu'elle a adoptée à sa quarante-sixième session, en mars 2015, la Commission de statistique a approuvé la création d'un registre mondial des groupes d'entreprises en s'inspirant et en tenant compte des enseignements tirés du projet en cours de répertoire EuroGroups. La Division de statistique a travaillé en étroite collaboration avec Eurostat pour mettre au point ce registre mondial. Toutefois, il existe des différences fondamentales entre le registre mondial des Nations Unies et le répertoire EuroGroups, ce dernier étant fondé sur les registres statistiques des entreprises des pays, alors que le registre mondial des Nations Unies a été créé uniquement à partir d'informations accessibles au public, sans accès aux registres statistiques nationaux.

24. À sa deuxième réunion, en juin 2019, le Comité a encouragé la Division de statistique à travailler avec l'équipe spéciale sur les registres exhaustifs d'entreprises afin de rassembler des données en vue de la création du registre mondial des groupes d'entreprises des Nations Unies, en s'appuyant sur les initiatives existantes, telles que la base de données analytique sur les multinationales et les sociétés affiliées (ADIMA), et en étudiant les possibilités futures de collaboration. La Division et l'équipe spéciale sont en train d'élaborer une stratégie de vérification de la fiabilité des informations ainsi qu'un mécanisme durable de mise à jour régulière du registre. La Division de statistique prévoit de publier des versions préliminaires du registre dans le courant de 2020.

25. Outre ses travaux sur le registre mondial des groupes d'entreprises des Nations Unies, le Comité cherche des moyens de faire mieux connaître les bases de données

mondiales sur les statistiques relatives aux entreprises et au commerce détenues par divers organismes des Nations Unies et d'autres organisations et de les rendre plus accessibles. À cette fin, il envisage de créer un répertoire central d'hyperliens vers les bases de données pertinentes, classées par domaines thématiques. Hébergé par la Division de statistique, ce dépôt central de données constituera une solution adéquate pour rendre les statistiques et les données plus accessibles et facilitera en outre les liens et le dialogue virtuels avec les utilisateurs des statistiques relatives aux entreprises et au commerce.

III. Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international

26. L'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international, créée par la Commission de statistique en 2014, est coprésidée par l'OCDE et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Son mandat, qui porte sur les statistiques du commerce tant des marchandises que des services internationaux, est d'en améliorer la disponibilité, la qualité et la comparabilité.

27. L'Équipe sert ainsi de vecteur d'améliorations dans le domaine des statistiques et des travaux sur le commerce international, en collaboration avec le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI et des organes de travail d'autres organisations internationales, tels que le Groupe de travail de l'OCDE sur les statistiques du commerce international des biens et des services, le Groupe d'experts de l'OCDE sur les tableaux complets des ressources-emplois, le réseau de l'OCDE pour les initiatives régionales sur les échanges en valeur ajoutée et le groupe de travail d'Eurostat sur la balance des paiements, notamment dans le cadre de ses travaux sur les statistiques du commerce des biens selon les caractéristiques des entreprises, et le groupe d'experts d'Eurostat sur le commerce international et la mondialisation économique.

A. Activités

28. L'Équipe spéciale interinstitutions travaille sur les problèmes suivants :

- Réduire les anomalies dans le commerce bilatéral pour faciliter l'analyse des chaînes de valeur mondiales ;
- Mesurer le commerce des services par mode de fourniture ;
- Mesurer le commerce numérique ;
- Les questions conceptuelles et pratiques concernant la mesure du commerce international et des chaînes de valeur mondiales ;
- Le renforcement des capacités statistiques ;
- Construire une base de données analytiques sur les multinationales et leurs sociétés affiliées ;
- Classifications et tableaux de correspondance.

29. Ses travaux portent notamment sur les domaines suivants :

- Ensemble de données équilibrées sur le commerce bilatéral des services (OCDE et OMC) ;
- Ensemble de données équilibrées sur le commerce de marchandises (OCDE) ;

- Base de données sur les marges du transport international et des assurances internationales (OCDE) ;
- Base de données sur les indices des prix du commerce des marchandises (OCDE) ;
- Base de données sur le commerce des services par mode de fourniture (OMC) ;
- Autres éléments inclus dans la base de données statistiques des Nations Unies sur le commerce international (Division de statistique) ;
- Statistiques du commerce des biens (et services) selon les caractéristiques des entreprises (Eurostat et OCDE) ;
- Estimations des échanges en valeur ajoutée faites par l'OCDE, l'OMC et Eurostat [projet des comptes internationaux et globaux en vue de la recherche sur l'analyse des tableaux entrées-sorties (projet FIGARO)].

B. Observations sur la réunion de 2019

30. La réunion de 2019 de l'Équipe spéciale interinstitutions s'est tenue à Paris les 10 et 11 octobre. Les questions suivantes étaient inscrites à l'ordre du jour : mesurer le commerce numérique, réduire les anomalies dans le commerce bilatéral ; mise à jour de la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* ; compiler des statistiques sur le commerce international des services ; mesurer le commerce des services par mode de fourniture (et base de données de l'OMC sur le commerce des services par mode de fourniture) ; renforcement des capacités statistiques ; la base de données analytiques sur les multinationales et leurs sociétés affiliées ; les statistiques du commerce international de marchandises (indice de valeur unitaire, matrice du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises et travail de qualité).

1. Commerce numérique

31. En 2016, l'Équipe spéciale interinstitutions est convenue de constituer un groupe d'experts informel chargé d'élaborer un manuel définissant les limites conceptuelles et fournissant des orientations sur la compilation des données relatives à la mesure du commerce numérique. Une version préliminaire du manuel a été distribuée à l'avance pour examen : on y trouve les résultats de deux réunions antérieures du groupe informel d'experts (représentant une vingtaine de pays développés et émergents et d'organisations internationales membres de l'Équipe spéciale interinstitutions) et des discussions tenues dans divers groupes de travail de l'OCDE et d'Eurostat sur le commerce et lors de réunions antérieures du Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI¹.

32. Suite à ces délibérations, il est maintenant convenu qu'on entend par commerce numérique les transactions qui sont commandées ou exécutées numériquement,

¹ Il a également été tenu compte, dans les travaux d'élaboration du manuel, des résultats des débats tenus entre diverses instances politiques, notamment la Direction générale du commerce de la Commission européenne, l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et par les groupes de travail du Groupe des Vingt sur le commerce et l'investissement et l'économie numérique, ainsi que de trois enquêtes menées par l'OCDE et le Fonds monétaire international. Le manuel a été élaboré en étroite coordination avec le groupe consultatif informel de l'OCDE sur la mesure de l'incidence de la dématérialisation sur le produit intérieur brut et, en particulier, à l'aide du cadre comptable clé créé par le groupe (à savoir les tableaux numériques des ressources et des emplois).

conformément au cadre défini dans la figure 2.1 du manuel (joint au présent rapport en tant que document de référence).

33. Dès le départ, il a été reconnu que le manuel devrait être un document vivant qui rassemblerait les pratiques nationales à mesure qu'elles émergeraient, en particulier parce que l'élan suscité par le manuel devrait encourager à mesurer plus systématiquement le commerce numérique.

34. Pour faire en sorte que le manuel atteigne ce statut et puisse continuer à évoluer en fonction des meilleures pratiques nationales émergentes, l'Équipe spéciale interinstitutions est convenue de faire le point de la situation à la fin de 2019, à la livraison de la première version complète du manuel, afin de déterminer si une réunion de suivi du groupe d'experts informel serait nécessaire. La première version complète du manuel est maintenant disponible et sera diffusée sur les sites Web des organisations internationales. La Commission de statistique est priée de fournir une assistance pour faire en sorte que le manuel soit largement diffusé et adopté dans les pays.

2. Anomalies propres au commerce bilatéral

35. L'OCDE a présenté une mise à jour de sa base de données équilibrées sur le commerce de marchandises et ses plans futurs à ce sujet. À cet égard, l'OCDE a souligné son intention d'inclure davantage de pays et des séries chronologiques plus longues (grâce à des tables de correspondance entre les différentes versions du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises). En outre, l'OCDE s'efforce d'inclure de nouveaux modules qui tiennent compte des observations formulées dans le cadre du projet FIGARO (l'initiative de l'Union européenne sur les échanges en valeur ajoutée) et de l'initiative nord-américaine sur les échanges en valeur ajoutée, ainsi que des nouvelles données sur les réexportations de Singapour et les zones franches d'exportation du Costa Rica.

36. L'OCDE a l'intention d'actualiser sa base de données équilibrées sur les échanges de services en 2020. L'Équipe spéciale interinstitutions a salué les efforts de l'OCDE et souligné qu'il importait de veiller à ce que de telles bases de données équilibrées soient toujours clairement différenciées des statistiques officielles, de préférence en précisant qu'elles ont un caractère analytique, voire expérimental.

3. Mise à jour de la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale*

37. Le FMI a décrit un certain nombre de domaines qui font ou vont faire l'objet d'enquêtes dans le cadre du programme de recherche de la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale*, dont un certain nombre de questions qui relèvent de l'économie numérique au sens large, telles que : a) la classification des transactions liées à l'économie numérique (technologies de l'information et des communications (TIC), informatique dématérialisée et applications mobiles) ; b) la définition de l'économie du partage ; c) les transactions et les défis liés aux plateformes d'intermédiation numérique ; d) un certain nombre de défis liés aux activités sur Internet (par exemple, le commerce électronique, les jeux d'argent, l'utilisation de monnaies électroniques, le financement participatif et la technologie financière) ; e) le commerce des données ; f) les TIC et les services potentiellement fondés sur les TIC.

38. Les délibérations se poursuivent sur la base de prix recommandée pour mesurer les transactions commerciales, en particulier sur la question de savoir si la valeur de facturation devrait remplacer la valeur franco à bord, qui est actuellement préférée. L'enquête du FMI et de l'OCDE sur cette question a montré qu'une majorité de pays

ne voyaient pas d'un bon œil la proposition initiale et n'étaient pas optimistes quant à sa faisabilité, mais il est communément admis que le sujet mérite une réflexion plus approfondie, 10 pays ayant exprimé l'intention de mener des enquêtes plus détaillées à cette fin.

39. Des recherches plus poussées sont nécessaires pour classer les échanges internationaux par monnaie et un examen connexe s'impose sur le traitement des prix des produits de base dans le cadre des contrats commerciaux à long terme.

40. Des taxonomies plus détaillées du commerce des services sont nécessaires. Des recherches sont en cours en ce qui concerne les modes de ventilation en fonction du coût par action ou du coût par clic, qui sont plus faciles à relier à d'autres statistiques macroéconomiques. Mais il a été reconnu que la Classification élargie des services de la balance des paiements de 2010 demeure la principale référence, notamment parce qu'elle a été conçue en grande partie en fonction des sources de données.

41. Un autre sujet abordé dans la mise à jour de la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* est le négoce des services. Il est proposé de comptabiliser comme opérations directes les échanges entre le producteur du service fourni et le consommateur final, sauf si un négociant regroupe et transforme les services (auquel cas les transactions ne devraient pas être considérées comme du négoce).

4. Travaux d'Eurostat sur le commerce international des services

42. Eurostat a présenté ses travaux sur la répartition des statistiques sur les services par catégorie d'utilisation finale. Il en ressort principalement que les échanges de services intermédiaires dans l'Union européenne étaient deux fois plus élevés que les échanges de services finals.

43. Eurostat a également présenté une mise à jour de son projet de recherche sur les statistiques relatives au commerce de services selon les caractéristiques des entreprises. Les principaux domaines de recherche sont les suivants :

- La classification des échanges par caractéristique (par propriété, en plus des classifications standards par taille et par type d'activité) ;
- La manière dont les entreprises de différents secteurs achètent et fournissent des biens et services, et les liens avec leur activité principale ;
- Les mécanismes de rapprochement des données relatives au commerce des services établies selon la Classification élargie des services de la balance des paiements et selon la Nomenclature générale des activités économiques dans les communautés européennes.

44. La base de données sur les statistiques relatives au commerce des services selon les caractéristiques des entreprises permet d'analyser les exportations et les importations de services au niveau des entreprises. Le profilage des opérateurs économiques est essentiel pour comprendre les moteurs et les conséquences du commerce des services au niveau des entreprises et complète la vue d'ensemble fournie par les statistiques traditionnelles sur le commerce des services.

5. Mesurer le commerce des services par mode de fourniture

45. L'OMC a présenté son ensemble final de données expérimentales sur le commerce mondial des services par mode de fourniture pour la période 2005-2017. On y trouve tout d'abord les données relatives à la balance des paiements des pays, qui sont ventilées selon les modes 1, 2 et 4 en utilisant la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010. En même temps, un ensemble de données

mondiales sur les statistiques du commerce des filiales étrangères a été constitué, principalement pour estimer l'ampleur de l'offre de services des filiales étrangères. L'ensemble de données suit le champ d'application de l'Accord général sur le commerce des services. L'objectif est de d'élaborer un cadre de référence international, en intégrant progressivement toute nouvelle information.

46. Les résultats montrent l'importance de la présence commerciale (mode 3) en tant que mode international de fourniture de services, et le poids relativement moindre des autres modes au niveau mondial. Toutefois, ces derniers peuvent être plus pertinents pour les données ventilées par pays ou par secteur. Un autre aspect important est que la présence commerciale en matière de commerce des services par mode de fourniture n'est mesurée que pour les entreprises classées comme sociétés de services compte tenu de leur activité primaire. Cependant, il va de soi que les services ne sont pas seulement fournis par des entreprises de services, mais aussi par des entreprises manufacturières (et inversement). À l'heure actuelle, il n'est pas possible de surmonter ce problème, car pratiquement aucune économie ne fait connaître la ventilation des statistiques du commerce (ou des ventes) des filiales étrangères par produit. Cependant, la question devrait être examinée et des recherches supplémentaires sont nécessaires.

47. Eurostat a également présenté un rapport d'activité sur les statistiques relatives au commerce des services par mode de fourniture, qui utilise une méthode similaire à celle de l'OMC, et noté que ses travaux d'élaboration d'un guide des statistiques sur les modes de fourniture à l'intention des statisticiens se poursuivaient.

6. Renforcement des capacités statistiques

48. La CNUCED a présenté le projet Train for Trade déployé en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe. Les objectifs du parcours d'apprentissage en ligne, élaboré en collaboration avec la Division de statistique et l'OMC, sont les suivants :

- Faire connaître les concepts et les méthodes de travail ;
- Améliorer la capacité des statisticiens à compiler les statistiques ;
- Aider les statisticiens à mieux comprendre les manuels.

49. Les groupes cibles sont les statisticiens et les utilisateurs de statistiques. Le cours dure six semaines et comprend des conférences en ligne, un forum d'échanges avec des experts, un quiz et un atelier en présentiel.

7. Base de données analytique sur les multinationales et les sociétés affiliées

50. L'OCDE a présenté une mise à jour de la base de données analytique sur les multinationales et les sociétés affiliées, qui a suscité beaucoup d'intérêt, compte tenu des capacités et des possibilités qu'elle ouvre. La base de données comprend déjà des données sur les 100 plus grandes entreprises multinationales, un registre de leurs sociétés affiliées, un registre numérique de leurs sites Web, un ensemble d'indicateurs aux niveaux multinational et national et un outil de suivi des restructurations des multinationales. En ce qui concerne les plans à court terme, des changements méthodologiques permettront de mieux traiter les coentreprises, tandis qu'une mise à jour prévue au début de 2020 intégrera 500 entreprises multinationales. Le système de suivi sera amélioré pour éviter les faux positifs en utilisant le traitement du langage naturel.

8. Statistiques du commerce international de marchandises : indice de valeur unitaire, matrice du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises et travail de qualité

51. L'OCDE a présenté une nouvelle base de données des indices de valeur unitaire, conçue pour estimer de manière précise les indices des prix du commerce international de marchandises. Ce projet utilise les données détaillées de la base de données statistiques des Nations Unies sur le commerce international (base de données Comtrade) pour créer une base de données exhaustive sur les prix du commerce couvrant les indices des prix des produits à différents niveaux d'agrégation. L'un des atouts du projet est l'introduction de la détection itérative des valeurs aberrantes en fonction du code à 4 chiffres et des unités de quantité du Système harmonisé. La combinaison de deux méthodes de détection des valeurs aberrantes garantit la cohérence générale des données et celle des séries chronologiques dans toute la base de données.

52. Parallèlement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Division de statistique et le Centre du commerce international ont entrepris une initiative conjointe concernant la mesure des quantités dans le commerce des marchandises. Les principaux objectifs de cette initiative sont d'élaborer une méthodologie commune pour détecter les quantités aberrantes, de formuler des estimations sur les données manquantes et de mettre en œuvre la méthodologie commune dans le système de traitement de la base de données Comtrade. Compte tenu des points communs entre cette initiative et celle de l'OCDE mentionnée plus haut, il a été suggéré d'adopter une démarche concertée, en particulier pour la détection des valeurs aberrantes.

53. Outre les travaux sur l'estimation des échanges et des quantités qu'elle mène conjointement avec d'autres organismes (et le renforcement régulier des capacités statistiques), la Division de statistique prévoit d'entreprendre les activités suivantes :

- Continuer à travailler sur la Classification type pour le commerce international (cinquième version révisée) en l'alignant sur la future édition 2022 du Système harmonisé ;
- Procéder à une collecte globale de données sur le commerce selon les caractéristiques des entreprises (et le commerce des services selon les caractéristiques des entreprises), en tenant compte des initiatives existantes de l'OCDE et d'Eurostat ;
- Mettre les données reçues dans le format du Système harmonisé au format de la Classification par grandes catégories économiques (cinquième version révisée) en vue de les publier dans la base de données Comtrade ;
- Inviter les partenaires concernés à effectuer un examen stratégique des outils utilisés par les pays pour compiler les statistiques du commerce international de marchandises (comme Eurotrace) afin d'en assurer la continuité et la pertinence.

9. Renforcement des capacités statistiques

54. L'Équipe spéciale interinstitutions a entrepris un examen approfondi des activités de renforcement des capacités statistiques des divers organismes en vue d'éliminer les éventuels chevauchements et de rationaliser les activités, telles que le transfert de connaissances, afin d'améliorer la qualité des données et de réduire les anomalies dans le commerce.

C. Coordination avec d'autres organes

55. Comme indiqué plus haut, depuis sa création, l'Équipe spéciale interorganisations joue le rôle de mécanisme essentiel qui permet de coordonner et d'harmoniser diverses initiatives internationales, en évitant les chevauchements et en maximisant les synergies. La réunion de 2019 a confirmé une fois de plus son rôle clé et central à cet égard.

56. En 2014, lors de la création du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique, l'Équipe spéciale interinstitutions a été priée d'effectuer une évaluation de sa coexistence avec ce nouveau groupe deux ans après leur première réunion, prévue en 2016 (voir [E/CN.3/2016/24](#), par. 4).

57. Le principal résultat du Groupe de travail intersecrétariats a été l'élaboration d'un manuel sur la comptabilisation des chaînes de valeur mondiales. Le Groupe ne s'est jamais réuni officiellement, mais a travaillé au sein du comité d'experts nationaux chargé d'élaborer le manuel et a maintenant été dissous. Pendant la courte existence du Groupe de travail, l'Équipe spéciale interorganisations a pris note de ses travaux et veillé à ce que les initiatives nationales et internationales en matière d'échanges en valeur ajoutée et les statistiques de base sur le commerce international contribuent de concert à l'élaboration du manuel.

58. En 2018, un nouveau Comité intergouvernemental d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce a été créé à l'initiative des pays. Conformément à son mandat et à son mode de fonctionnement, le Comité se concentre sur les statistiques relatives aux entreprises et leur capacité à continuer de répondre aux besoins d'un certain nombre de parties prenantes, notamment en ce qui concerne la politique et l'analyse commerciales. L'Équipe spéciale interorganisations a profité de cette occasion pour examiner sa coexistence avec le Comité d'experts et salue la mission de ce dernier consistant à promouvoir de meilleures statistiques sur les entreprises dans un plus grand nombre de domaines d'action, tels que le bien-être, la durabilité, l'entrepreneuriat et le commerce.

59. L'Équipe spéciale interorganisations a pris note du mandat du Comité d'experts et s'est félicitée de l'accent mis sur l'interconnexion entre les statistiques relatives au commerce et les statistiques relatives aux entreprises, et du fait qu'il y était reconnu que les organismes existants, tels que l'Équipe spéciale interorganisations elle-même, étaient mieux placés pour diriger les débats sur les aspects conceptuels et techniques qui caractérisent le domaine statistique du commerce international.

60. L'Équipe spéciale interorganisations a également pris note avec satisfaction des débats plus larges que mènent actuellement les Amis de la présidence, et attend avec intérêt leur rapport et leurs recommandations en 2020.

IV. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre

61. La Commission est invitée à :

a) Exprimer son point de vue sur :

i) la position stratégique en matière de statistiques relatives aux entreprises, résumée à la section III ci-dessus ;

ii) l'état d'avancement des travaux des équipes spéciales du Comité, examiné à la section II.A ci-dessus ;

iii) la stratégie de coordination du Comité s'agissant de l'élargissement du Bureau en proposant aux groupes concernés de le rejoindre ;

iv) la création d'une équipe spéciale sur la communication, proposée à la section II.C ci-dessus ;

v) l'état d'avancement des travaux relatifs à la mise en place d'un registre mondial des groupes et d'un répertoire central de données pour les statistiques relatives aux entreprises et au commerce, examiné à la section II.D ci-dessus ;

b) Prendre note de ce qui suit :

i) la première version du manuel sur la mesure du commerce numérique, étant entendu qu'elle aidera à le faire connaître et à l'appliquer au niveau national ;

ii) les activités de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international, examinées à la section III ci-dessus.
